



## CR/AI : deux poids, deux mesures ?

### Encore un effort Madame Guillou....

Madame la Présidente de l'INRA,

Nos organisations syndicales viennent de recevoir votre lettre en date du 2 décembre 2005 informant de votre décision d'annuler le licenciement de notre collègue CR1, et donc de prolonger son stage d'un an. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision, comme les plus de 1200 collègues de toutes catégories qui avaient signé la pétition intersyndicale placée sur le site [inra.ouvaton.org](http://inra.ouvaton.org).

Nous prenons aussi acte de votre engagement «solennel» sur le fait que la direction générale n'entend pas modifier la politique de gestion des personnels INRA alors que, comme vous le soulignez vous-même, «les deux décisions prises coup sur coup» de refuser d'accorder une prolongation de stage à des agents stagiaires tendaient à montrer l'inverse.

C'est justement pour cela que nous ne comprenons pas pourquoi vous entendez traiter de manière différente notre collègue AI.

Vous indiquez que les réunions avec les organisations syndicales vous ont «conduit à recueillir des informations complémentaires» sur le cas du CR1, et que vous accédez à la demande de prolongation de stage «compte-tenu de ces éléments pouvant nécessiter confirmation».

Alors pourquoi refuser de le faire pour l'autre collègue, AI ?

Pourquoi refuser une nouvelle rencontre avec les représentants du personnel alors que les problèmes posés sont largement similaires, et l'ambiguïté du fonctionnement des CAP correspondantes telle qu'une «clarification» vous a semblé nécessaire ?

En agissant ainsi, vous accrédierez, pour tous les collègues, l'idée que les ITA ne sont pas traités à l'identique des chercheurs, ce qui serait hautement dommageable pour le fonctionnement collectif de l'Institut auquel vous vous dites attachée. De plus, la rapidité de la procédure retenue (licenciement sous trois semaines) est indigne d'une direction d'organisme public vis à vis d'une personne élevant seule ses enfants.

Nous réitérons donc solennellement notre demande que notre collègue AI voit son licenciement annulé et son stage prolongé d'un an. Nous souhaitons que vous receviez au plus vite les délégués AI pour en discuter. Nous adressons cette lettre à l'ensemble des personnels INRA.

**CGT-INRA** : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) Intranet: <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

**CFDT-INRA** : [cfdtinra@versailles.inra.fr](mailto:cfdtinra@versailles.inra.fr) Intranet:<http://www.inra.fr/intranet-cfdt/> Internet:  
<http://www.cfdtinra.net/>

**CFTC-INRA** : [cftcinra@versailles.inra.fr](mailto:cftcinra@versailles.inra.fr) Intranet:<http://www.inra.fr/intranet-cftc/>

**SUD-INRA** : [contactinra@sud-recherche.org](mailto:contactinra@sud-recherche.org) Internet: <http://www.sud-recherche.org>